Commission des transports Québec

NUMÉRO DE LA DÉCISION	:	2015 QCCTQ 2341 Finale
DATE DE LA DÉCISION	:	20150914
NUMÉRO DE LA DEMANDE	:	327454
PERSONNE DÉSIGNÉE	:	Christine Chambers

Personne(s) visée(s) :

EXCAVATION JOS PELLETIER (2007) INC.

NIR : R-044891-1

Demandeur

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de EXCAVATION JOS PELLETIER (2007) INC.

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec[1].

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds[2].

PAR CES MOTIFS, **la Commission des transports du Québec :**

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE : GAYMO
ANNÉE : 1974
NUMÉRO DE SÉRIE : G742237

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : Gaétan Therrien
(Gaétan Therrien Entrepreneur Général)

Christine Chambers
Personne désignée

[1] L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.
[2] L.R.Q. c. P-30.3.